



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Institut des hautes études pour la biodiversité et le climat

Question écrite n° 34680

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la création d'un établissement public national à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la transition écologique. La crise écologique, économique et sociale actuelle est le résultat d'un mode de développement non durable qui mériterait plus de réflexion. En effet, à l'heure actuelle, les émissions de gaz à effet de serre provoquent des changements climatiques, mettent en danger certaines espèces et, de manière générale, génèrent de plus en plus d'inquiétude. Ce constat emmène à revoir l'efficacité de la stratégie en matière d'atténuation du changement climatique. Cela implique nécessairement une évolution profonde des modèles économiques et sociaux, ainsi que des mentalités. Une meilleure sensibilisation permettrait effectivement d'encourager les responsables de haut niveau, aussi bien dans le secteur privé que public, à mieux appréhender les enjeux liés à la protection de la biodiversité, la responsabilité environnementale et le changement climatique. À cet effet, la création d'un institut, sous la forme d'un établissement public à caractère administratif et placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, semblerait pertinente. Cette structure aurait pour objet le renforcement de la compréhension des politiques publiques environnementales. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34680

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8923

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)